



Procès-verbal
Le jeudi 5 avril 2001 - n° 8

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que sur les motions de censure présentées par M. Williams (Nelligan), M. Marsan (Robert-Baldwin), M. Gautrin (Verdun) et Mme Houda-Pepin (La Pinière).

À la fin de son intervention, M. Charest, chef de l'opposition officielle, présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois pour avoir présenté un budget qui témoigne d'un manque évident de transparence dans la gestion des fonds publics et qui fait en sorte que les contribuables du Québec demeurent malheureusement les citoyens les plus lourdement taxés en Amérique du Nord.

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ainsi que sur les motions de censure.

À 11 h 59, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

5 avril 2001

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 5 Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose :

Le plan stratégique 2001-2003 du Conseil supérieur de l'éducation ;
(Dépôt n° 136-20010405)

Le plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation ;
(Dépôt n° 137-20010405)

La planification stratégique janvier 2001 à mars 2002 du Conseil permanent de la jeunesse ;
(Dépôt n° 138-20010405)

Le plan d'investissements universitaires pour la période du 1^{er} juin 2000 au 31 mai 2005 : décret gouvernemental et cadre de référence ;

5 avril 2001

(Dépôt n° 139-20010405)

Le rapport annuel de l'Université du Québec et de ses établissements, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 140-20010405)

Le rapport 1999-2000 du Comité d'accréditation des associations d'élèves ou d'étudiants ;

(Dépôt n° 141-20010405)

Le rapport annuel du Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2000 ;

(Dépôt n° 142-20010405)

Le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2000 ;

(Dépôt n° 143-20010405)

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill), pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000 ;

(Dépôt n° 144-20010405)

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1999 ;

(Dépôt n° 145-20010405)

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Université du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000.

(Dépôt n° 146-20010405)

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, dépose :

Le rapport annuel de la Société de la Place des Arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2000.

(Dépôt n° 147-20010405)

M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dépose :

5 avril 2001

Le plan stratégique 2001-2003 de la Commission d'accès à l'information du Québec ;

(Dépôt n° 148-20010405)

Le plan stratégique 2001-2004 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ;

(Dépôt n° 149-20010405)

Le plan stratégique 2001-2004 du Conseil des relations interculturelles.

(Dépôt n° 150-20010405)

M. le Président dépose :

La Déclaration de services aux citoyens de la Commission de la fonction publique ;

(Dépôt n° 151-20010405)

La décision suivante du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 28 mars 2001 :

— Décision 1022 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés.

(Dépôt n° 152-20010405)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président rend sa décision relative à la violation de droit ou de privilège soulevée, le mardi 27 mars 2001, par le député de Shefford. Selon le député, le ministre des Transports aurait commis un outrage au Parlement en émettant, le 23 février 2001, un communiqué annonçant que le Conseil des ministres avait adopté, le 21 février 2001, le décret n° 142-2001. L'outrage viendrait du fait que, dans son communiqué, le ministre avoue que le décret fait suite à la présentation du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, et qu'il prend dès maintenant les dispositions nécessaires visant à simplifier les opérations de dissolution des ligues de propriétaires de taxi.

5 avril 2001

Les questions à décider sont les suivantes : Est-ce que l'adoption du décret n° 142-2001 par le gouvernement constitue, à première vue, un outrage au Parlement ?

Est-ce que l'émission du communiqué par le ministre constitue, à première vue, un outrage au Parlement ?

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'adoption du décret n° 142-2001 par le gouvernement ne constitue pas, à première vue, un outrage au Parlement. Le décret a été adopté conformément à une disposition déjà existante de la *Loi sur le transport par taxi*. Il peut donc exister indépendamment des dispositions du projet de loi n° 163.

De même, l'émission du communiqué par le ministre des Transports ne constitue pas, à première vue, un outrage au Parlement, puisque le ministre n'a posé aucun geste découlant directement de l'application d'une disposition contenue dans le projet de loi n° 163.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 48 du Règlement de l'Assemblée nationale, l'étude des projets de loi suivants, présentés avant la clôture de la première session de la trente-sixième législature, puisse être continuée lors de la deuxième session de la trente-sixième législature au stade où elle avait été interrompue :

À l'étape des consultations générales :

Projet de loi n° 173, Loi sur la sécurité civile.

5 avril 2001

À l'étape des consultations particulières :

Projet de loi n° 184, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives.

À l'étape de l'adoption du principe :

Projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives ;

Projet de loi n° 165, Loi modifiant la Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux ;

Projet de loi n° 166, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse ;

Projet de loi n° 174, Loi modifiant la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux et d'autres dispositions législatives ;

Projet de loi n° 175, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives ;

Projet de loi n° 180, Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes.

À l'étape de l'étude en commission :

Projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives ;

Projet de loi n° 140, Loi sur l'assurance parentale ;

Projet de loi n° 149, Loi sur les réserves naturelles en milieu privé ;

Projet de loi n° 154, Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, la Loi sur le mérite de la restauration et la Loi sur le mérite du pêcheur ;

Projet de loi n° 159, Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement ;

Projet de loi n° 160, Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives ;

Projet de loi n° 161, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information ;

Projet de loi n° 162, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études ;

Projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi ;

Projet de loi n° 169, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société ;

Projet de loi n° 177, Loi sur les géologues.

À l'étape de l'adoption :

Projet de loi n° 138, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives.

À l'étape de la consultation et de l'étude détaillée en commission :

Projet de loi d'intérêt privé n° 230, Loi concernant la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville ;

Projet de loi d'intérêt privé n° 241, Loi modifiant la Loi concernant La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal.

5 avril 2001

Cette motion est adoptée, sujette à l'entente entre les leaders parlementaires en ce qui concerne la suite à donner relativement aux projets de loi n° 173 et n° 184.

M. Fournier (Châteauguay) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les Journées de la jonquille les 5, 6 et 7 avril ainsi que la Journée mondiale de la santé, tenue le 7 avril prochain.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses consultations particulières concernant le document de consultation ministérielle sur l'organisation policière au Québec : *Vers une nouvelle carte policière* ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de prendre connaissance de documents relatifs aux négociations d'une Zone de libre-échange des Amériques.
-

5 avril 2001

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que sur les motions de censure présentées par M. Williams (Nelligan), M. Marsan (Robert-Baldwin), M. Gautrin (Verdun), Mme Houda-Pepin (La Pinière) et M. Charest, chef de l'opposition officielle.

À la fin de son intervention, M. Dumont (Rivière-du-Loup) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois pour sa politique budgétaire qui ne prévoit pas un plan de remboursement de la dette héritée des gouvernements libéraux et péquistes des trente dernières années.

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ainsi que sur les motions de censure.

Treize heures trente minutes s'étant écoulées depuis le début du discours de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours du budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Landry, premier ministre, à la séance du 22 mars 2001, ainsi que sur les motions de censure présentées par M. Charest, chef de l'opposition officielle, Mme Normandeau (Bonaventure), M. Sirros (Laurier-Dorion), M. Dumont (Rivière-du-Loup) et M. Béchar (Kamouraska-Témiscouata).

5 avril 2001

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Normandeau (Bonaventure) à M. G. Baril, ministre des Régions, concernant le développement régional et la création d'emplois ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) à Mme Goupil, ministre de la Famille et de l'Enfance, concernant les crédits d'impôt accordés aux éleveurs de chevaux de course ;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Bélanger (Mégantic-Compton) à M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant la dignité de nos aînés.

À 18 h 37, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 10 avril 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU